

Mesures réseau La Molière

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
611	PREXT QI	M1.1	Maintien de 10% de la surface non fauchée par an. L'emplacement de la part non fauchée change à chaque coupe. Elle doit être maintenue en hiver et protégée de la pâture d'automne. L'utilisation de la conditionneuse est déconseillée.
611	PREXT QII	M1.2	Fauche de l'entier de la surface dès le 1 ^{er} juillet. Utilisation de la conditionneuse interdite. Pour les surfaces de qualité II, la mesure s'applique que la surface ait la qualité entièrement ou partiellement.
611	PREXT QI mesure sanglier	M1.3	Fauche de l'entier de la surface dès le 1 ^{er} juillet. Utilisation de la conditionneuse tolérée. Cette mesure ne s'applique qu'à la zone comprise entre le lac de Neuchâtel et Le Bainoz.
617	PAEXT	M3	10% de structures dans le pâturage ou mise en place de tas de pierres ou de branches comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 50 ares : 1 microstructure - Entre 50 et 100 ares : 2 microstructures - Entre 100 et 150 ares : 3 microstructures - Entre 150 et 200 ares : 4 microstructures - Plus de 200 ares : 5 microstructures Une microstructure doit mesurer au min 2m ² et 50cm de haut.
851	SULIT	M5	Schéma de fauche sur 3 ans, soit : <ul style="list-style-type: none"> - 1 année pas de fauche - L'année suivante, la moitié de la surface - L'année d'après, l'autre moitié de la surface Ou faucher 1/3 de la surface chaque année.
852	HAIES QI	M6.1	Restructurer les haies par un entretien sélectif. <u>Bande tampon</u> : laisser au moins 10% de la surface non fauchée à chaque coupe. Nettoyage possible dès le 1 ^{er} septembre.
852	HAIES QII	M6.2	Restructurer les haies par un entretien sélectif. <u>Bande tampon</u> : Fauche en deux fois. Laisser au moins 6 semaines entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} coupe. Deux utilisations max.
634	ZORIV	M7	Maintien de 10% de la surface non fauchée. L'emplacement de la part non fauchée change à chaque coupe. Elle doit être maintenue en hiver et protégée de la pâture d'automne. L'utilisation de la conditionneuse est déconseillée.
556 557 559	JAFLO JATOU OURLET	M8 M9 M10	Pas de mesure spéciale supplémentaire. Sauf pour le cas d'une jachère en faveur de la véronique à 3 lobes (M. Félix Bärtschi).
921 922 923	AFHTI QI	M12.1	OPD : S'engager à conserver au moins le même nombre pendant toute la durée de l'engagement. Entretien des arbres dans les règles de l'art.
921 922 923	AFHTI QII	M12.2	Nouveauté 2017 : Présence d'une cavité ou pose d'un nichoir par tranche de 10 arbres.
924	AINDI	M13	OPD : S'engager à conserver au moins le même nombre pendant toute la durée de l'engagement. Entretien des arbres dans les règles de l'art.
717	VIGNE	M14	Mise en place de tas de pierres comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 1 jusqu'à 50 ares - 2 entre 50 et 100 ares - 3 entre 100 et 150 ares - 4 entre 150 et 200 ares - 5 dès plus de 200 ares Un tas de pierres doit mesurer au min. 2m ² et 50cm de haut.